Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 074-200011773-20240611-BC_2024_0049-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Autorisation de signature des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du conservatoire de musique d'Annemasse avec réaménagement intérieur de l'auditorium

N° BC_2024_0049

Séance du : 11 juin 2024

Convocation du : 4 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :
Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

La Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération a lancé une consultation en procédure avec négociation (articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique) le 11 octobre 2023 par l'envoi d'un avis de marché au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), en vue de la passation des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du conservatoire de musique d'Annemasse avec réaménagement intérieur de l'auditorium et relocalisation provisoire des activités du conservatoire

Cette consultation a été engagée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué à l'été 2023 entre la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération et la Ville d'Annemasse, respectivement maîtres d'ouvrage du conservatoire et de l'auditorium. La Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération a été désignée coordonnateur dudit groupement, avec notamment pouvoirs d'attribution des marchés publics par sa commission d'appel d'offres et signature des deux marchés publics. Chaque collectivité adhérant au groupement conserve l'exécution de son marché public.

La procédure avec négociation se déroulant en 2 phases, la date limite de remise des candidatures a été fixée au 13 novembre 2023 à 23h00. La date limite de remise des offres pour les candidats admis à l'issue de la phase candidature a quant à elle été fixée au 22 février 2024 à 23h00.

36 candidatures sont parvenues dans les délais pour la première phase de la consultation.
Aucune candidature n'est parvenue hors délais.

A l'issue de l'examen des candidatures, 3 candidats ont été retenus le 14/12/2023 après analyse par le comité de sélection prévu par la convention de groupement de commandes et composé de représentants des deux collectivités, à savoir :

- Le groupement d'opérateurs représenté par ATELIER ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT (ARCHIDEV)
- Le groupement d'opérateurs représenté par PARC ARCHITECTES
- Le groupement d'opérateurs représenté par TECTONIQUES ARCHITECTURES.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 074-200011773-20240611-BC_2024_0049-DE

Deux candidats ont déposé une offre dans le délai imparti. En effet, le groupement d'opérateurs économiques représenté par PARC ARCHITECTES a signifié son désistement de la consultation par courriel transmis sur le profil d'acheteur le 29/01/2024. En conséquence, celui-ci n'a pas remis de proposition.

En application des dispositions de l'article 9.1 du Règlement de la consultation, une audition a été organisée avec les soumissionnaires ATELIER ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT (ARCHIDEV) et TECTONIQUES ARCHITECTURES le 14/03/2024 à 14h00 à l'Hôtel d'agglomération.

Chaque soumissionnaire a été invité à présenter son offre devant le comité de sélection désigné à cet effet, notamment :

- son offre technique (compréhension des enjeux du projet) et économique (offre financière et répartition des honoraires)
- réponses aux questions éventuelles des maîtres d'ouvrage.

Des négociations ont ensuite été engagées par courriel transmis sur le profil d'acheteur aux deux soumissionnaires le 25/03/2024, avec une remise des offres négociées fixées au 05/04/2024 à 12h00. Les candidats ont été invités à remettre leur offre finale le 16/04/2024 avec une date limite fixée au 23/04/2024 à 18h00.
Les points négociés portaient notamment sur le prix proposé, le planning et les aspects techniques de l'offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été fixés et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1 – Compréhension des enjeux programmatiques	30.0
1.2 – Organisation que le candidat propose de mettre en place pour mener à bien sa mission	30.0
2-Prix des prestations	40.0 %

Après analyse des offres finales, le classement est le suivant :

Critères	TECTONIQUES ARCHITECTURES	ATELIER ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT (ARCHIDEV)
Valeur technique	51.00	45.00
Compréhension des enjeux programmatiques	24.00	24.00
Organisation que le candidat propose de mettre en place pour mener à bien sa mission	27.00	21.00
Prix des prestations	27.91	25.00
Note totale / 100	78.91	70.00
Classement	1	2

L'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 21 mai 2024.

La commission a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et, en conséquence, a attribué le marché public au groupement d'opérateurs économiques représenté par **TECTONIQUES ARCHITECTURES** pour un montant de **759 242,50 € HT**, décomposé comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 074-200011773-20240611-BC_2024_0049-DE

- Conservatoire (Annemasse Agglomération) : 606 357,30 € HT (3 500 € HT dont mission complémentaire n°2 relative au suivi de la performance énergétique)
- Auditorium (Annemasse) : 112 085,20 € HT
- Mission complémentaire n°1 relative au relogement provisoire (Annemasse Agglomération) : 40 800 € HT.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés publics de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du conservatoire de musique d'Annemasse avec réaménagement intérieur de l'auditorium avec le groupement d'opérateurs économiques représenté par son mandataire TECTONIQUES ARCHITECTURES dans les conditions sus-énumérées.

D'IMPUTER les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 2313/OAC7 du budget Principal.

Pour le président et par délégation,
Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 11/06/2024
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,
Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 12/06/2024
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.